



REPUBLIQUE FRANCAISE  
PREFECTURE DES BOUCHES DU RHÔNE  
COMMUNE DE MOURIES

*Registre de concertation - Déclaration de projet  
emportant mise en compatibilité du PLU - Site  
«Salengro-La Forge»*

OUVERTURE : LE 15 mars 2023 à 8h30

CLOTURE : le 02 mai 2023 à 8h30



REPUBLIQUE FRANCAISE  
PREFECTURE DES BOUCHES DU RHÔNE  
COMMUNE DE MOURIES

*Registre de concertation - Déclaration de projet  
emportant mise en compatibilité du PLU - Site  
«Salengro-La Forge»*

OUVERTURE : LE 15 mars 2023 à 8h30

CLOTURE : le 02 mai 2023 à 8h30

*Le registre de concertation a été ouvert le 15/03/2023 par Madame le Maire de la Commune de Mouries.*

*Il est disponible en mairie aux heures et jours d'ouverture de la commune.*

*Le registre est mis à disposition de la population durant une durée minimale d'un mois.*

*Il consigne l'ensemble des doléances reçu par la commune (demandes écrites dans le registre de concertation, courriers et courriels reçus en mairie).*

*Si la doléance concerne une ou plusieurs parcelles cadastrales, il convient de l'identifier avec son numéro et sa section cadastrale, en précisant si possible le nom du lieu-dit.*

*Dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données -RGPD -les demandes consignées dans le registre de concertation seront anonymisées et numérotées dans l'ordre où elles ont été inscrites ou ajoutées dans le registre, sauf indication contraire du pétitionnaire refusant l'anonymisation*



PREMIÈRE JOURNÉE

Les 15/03/2023 de \_\_\_\_\_ heures à \_\_\_\_\_ heures

Observations de M \_\_\_\_\_

Le 16/03/2023

Le 17/03/2023

Le 18/03/2023

Le 19/03/2023

Le 20/03/2023

Le 21/03/2023

Le 22/03/2023

Le 23/03/2023

Le 24/03/2023

Le 25/03/2023

Le 26/03/2023

Le 27/03/2023

Le 28/03/2023

Le 29/03/2023

Le 30/03/2023

Le 31/03/2023

Le 1/04/2023

Le 2/04/2023

Le 3/04/2023

Le 4/04/2023

Le 5/04/2023

Le 6/04/2023

Le 7/04/2023

Le 8/04/2023

Le 9/04/2023

Le 10/04/2023

Le 11/04/2023

Le 12/04/2023

Le 13/04/2023

Le 14/04/2023

Le 15/04/2023

Le 16/04/2023

Le 17/04/2023

Le 18/04/2023

Le 19/04/2023

Le 20/04/2023

Le 21/04/2023

le 22/04/2023

le 23/04/2023

le 24/04/2023

le 25/04/2023

le 26/04/2023

le 27/04/2023

Plusieurs observations sur la forme et le fond  
Sur la forme, difficultés à procéder à des observations  
en ligne, sur le site internet de la commune, obligent  
à se déplacer. D'ailleurs, plusieurs personnes en ont fait  
la remarque par un canal connu des mairies  
(toiles de mairies...) et n'ont pas pu procéder à  
l'enregistrement d'observations, sans compter la  
diffusion d'informations erronées  
sur le fond = Regret à tout le moins que dans la  
délibération, il ne soit pas fait mention de  
l'orientation que la municipalité veut donner  
à notre village (... si c'est encore un village)  
ou construit, ou détruit, ou bétonné...  
Si l'intérêt environnemental est à certains moments  
abordé dans la présentation globale du projet  
il est insuffisamment pris en compte. Ce projet  
se veut protecteur et un esprit compagne et environnemental  
L'espace boisé de la propriété un temps classé en le  
cadastre, servirait de repère (aspect historique) aux  
poissonniers. Il y a un aspect historique et il  
reste encore le sentier (prolongement d'un chemin  
poissonnier) mais il faut connaître l'histoire de  
Nouries, chemin poissonnier qui passait par le petit  
pignon de la propriété. Le planier à l'entrée ouest  
en bordure de route figurait sur le cadastre révolutionnaire.  
Il y aurait sans doute le moyen de réserver cet  
aspect et le patrimoine.  
De plus, cette zone présente un intérêt certain  
pour la biodiversité faune, et j'espère qu'un  
inventaire sera fait => (Chouette hulotte, petits ducs

scop, loiot d'Europe, pimperan des jardins, type jascie  
un misord (cendré?) a niché - il y a 2/3 ans, excellent,  
beisson...

Cet espace constitue un patrimoine vert pour le village,  
surtout qu'une fois de plus, on privilégie les constructions  
avec une contrepartie de plantation - Cela ne suffit pas  
et le projet pourrait intégrer une zone de parc  
arboré dans lequel l'ensemble des mairies pourrait  
aller, préservant ainsi la faune et la flore sur place.  
Malgré de grands principes énoncés, cet espace est  
sacrifié => ne peut-on pas envisager cette préservation  
et éviter des bétonnages - Il y a eu beaucoup de  
réalisations sur la commune -> pourquoi continuer  
sur ce rythme? on peut choisir de construire de  
façon raisonnée et raisonnable.

Peut-être l'objectif est l'augmentation  
de population pour obtenir davantage de dotations  
globales de fonctionnement? Des aménités locales  
peuvent être valorisées, via la dotation de  
biodiversité donc l'argument financier peut  
être satisfait.

Par ailleurs, la mise en conformité du PLU  
apparaît comme une procédure de pure opportunité.  
Le PLU est bien un document qui fixe les  
règles au regard de la volonté d'urbaniser  
ou pas dans un village, à partir d'un document prospectif.  
Donc, au gré de l'opportunité, on modifie le  
village du village pour augmenter les constructions.  
Le PLU, tel que prévu et applicable sur la  
zone, permet une urbanisation raisonnée et  
dépassante. La procédure est inversée.

A-t-on les infrastructures pour augmenter  
de nouveau la population, compte tenu de la  
répartition de constructions collectives déjà  
faites (route des alpages / Bollines demeure la  
cunetière) à venir, chemin poissonnier?

A-t-on suffisamment de médecins et  
professionnels paramédicaux pour accueillir  
un centre médico-social?  
~~Il y a~~ L'augmentation des logements  
est-elle négligeable (22 logements + 5 LSS)  
soit 27 logements (PLU) contre 82 logements

Ce n'est pas neutre du point de vue environnemental du projet de payer, et si la question de l'artificialisation des sols est abordée dans le document de présentation et d'écoulement des eaux, il n'empêche qu'au regard du nombre de constructions il y aura un impact en terme de crues (obstacles à l'écoulement des eaux), la mention (pas de mur de clôture plein) ne sera bien évidemment pas respectée.

~~Ce projet~~ Ce projet aurait pu permettre ~~(planifier que de l'attention)~~ alors que les batis sont nombreux à accueillir des personnes âgées en résidence adaptée (promesse de coup poche ?!) mais il n'en est rien.

En tout état de cause ce projet n'est pas proportionné et surtout pas protecteur de l'histoire du village, de l'intérêt environnemental de la zone.

le 21/04/2023: Dernier reçu en mairie.

apurement  
de  
dans le  
meur des  
du nombre  
(terme de  
, la  
pro men

permettre  
xhs sur  
ées en  
oque ?!)  
pas  
eur de  
inonementel

le 27/04/2023; dernier reçu en mairie.

REÇU LE  
27 AVR. 2023  
MAIRIE de MOURIÈS 13890

Mouriès le 26 avril 2023  
Concertation  
Site Salengro-La Forge

Madame, Monsieur,

Je viens de prendre connaissance de ce projet, malheureusement un peu tard car je n'ai pu assister à la réunion du 12 avril dernier.  
Installés à Mouriès depuis 1981, mitoyens du terrain concerné j'aimerais par ce petit mot exprimer notre ressenti face à votre projet.

Nous aurions souhaité poursuivre notre vie dans la sérénité et conserver cette qualité de vie qui a été la notre durant plus de 40 ans ; certes, nous nous attendions à ce qu'un jour ou l'autre cet espace naturel se transforme et se bétonne mais pas à n'importe quel prix.

Le 24 avril je me suis rendue en Mairie de Mouriès pour consulter ce projet et avoir confirmation de l'emplacement du bassin de rétention qui est prévu au « sud-est » de la parcelle sur le dossier de concertation, alors que sur le plan il se trouve au « sud-ouest » (peut être faudrait il le rectifier ?) ; nous souhaitons attirer l'attention sur cette zone qui est inondable, notre terrain étant un peu plus bas que celui concerné, nous espérons que ce que nous avons pu éviter pendant 40 ans ne se produira pas après ces nouveaux aménagements, car ce gendre que nous observons avec très peu d'eau aujourd'hui, nous l'avons quand même vu à plusieurs reprises à la limite du débordement, et malgré la sécheresse nous ne sommes pas à l'abri de violents orages. Si la pluviométrie ou l'écoulement doivent être plus importants (page 14 : Le bassin sera connecté au réseau pluvial du quartier et aux gaudres existants), je m'interroge car ce ruisseau fait un coude lorsqu'il arrive droit sur ma parcelle ; je signale également qu'à ce jour, le petit ruisseau qui longe la parcelle constructible et mon terrain a aujourd'hui et ce, depuis 40 ans un écoulement insignifiant voir inexistant.

Je tenais à vous faire part de mes interrogations et de mon inquiétude en espérant que bien sûr le nécessaire sera fait et que tout sera étudié pour éviter le pire.

D'autre part, nous espérons que les bordures de cette parcelle seront végétalisées et clôturées pour nous préserver de toutes nuisances sonores et visuelles ; depuis plusieurs années nous nettoions ce coin de terrain car les lauriers (sauce) qui y sont plantés ne cessent de nous envahir.

Je ne peux que vous remercier pour l'attention que vous porterez à ces observations ; pendant toutes ces années je n'ai pas souvent exprimé de mécontentement et nous avons bien profité de cet environnement exceptionnel ; que Mouriès se développe, que l'on bâtit des logements sociaux et que l'on s'occupe de nos aînés me semble très respectable, mais je pense qu'aujourd'hui nous avons mérité de poursuivre notre chemin sereinement et de préserver cette qualité de vie.

Merci pour votre écoute  
Bien cordialement

Le 27 avril 2023.

Madame, Monsieur,

Nous sommes les habitants du n° 34 Les Jardins d'Éole  
et sommes donc impactés par le projet "Salengro-La Forge".

Les habitations nous impactent en terme de vis à vis.

Il y a les fenêtres des habitations, mais surtout le passage des  
voitures sur la rue qui les borde.

Afin de tous nous prémunir de ces nuisances, nous souhaite-  
rions qu'il soit planté une haie dense et haute le long du gaudin.

La ripisylve existante est clairsemée et sujette à débroussaillage  
et ne peut donc pas se substituer à une haie. Il y a quelques  
arbustes également, mais rien de suffisant à l'heure actuelle.

Il faudrait donc planter une haie semblable à toutes celles  
existantes entre les maisons des jardins d'Éole : pittosporum,  
ehagnus ebbingii (pousse rapide, dense, très adapté)...

Nous vous remercions de bien vouloir prendre en compte notre  
demande, afin que nous puissions tous vivre en bon voisinage.

Très Cordialement,

le 28 Avril 2023

Service Urbanisme-Romain Pappalardo

De:

Envoyé:

À:

Objet:

vendredi 28 avril 2023 20:37

Service Urbanisme-Romain Pappalardo

question projet Salengro-La Forge

Bonjour

Merci pour les documents qui concernent le projet Salengro-La Forge, mis à disposition  
sur le site de Mouriers.

Ma question : Pour ce projet, avez-vous pensé à la démarche EcoQuartier ?

Merci

Cordialement

le 29 avril 2023

le 30 avril 2023

le 1 mai 2023

le 23 mai 2023.